



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E54738

VALABLE JUSQU'AU 04/12/2025

ÉDITÉ LE

16/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/1991
60 000

Raison sociale : SARL BIGEARD

9 RUE DEVANT LA FORGE
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ETIVAL CLAIREFONTAINE 380.957.852

Siret : 380 957 852 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 88 3667 07

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 77810518

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77810518

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 03 29 42 04 57

Portable : 06 07 72 80 27

Fax :

Site Internet : <https://www.chauffage-bigeard.fr>

E-mail : jeanfrancois.bigeard@sfr.fr

Responsabilité légale :
BIGEARD DAVID GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	30/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/12/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.